

Madame, Monsieur,

Votre enfant dispose actuellement d'une carte Aléop pour effectuer ses déplacements dans le cadre des transports scolaires.

Pour la prochaine rentrée scolaire, le renouvellement de son inscription est obligatoire, que votre enfant circule en TER ou en car.

Les inscriptions sont ouvertes **du 8 juin au 31 juillet 2020**. Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement scolaire, changement de situation familiale).

➤ **Rendez-vous à partir du 8 juin sur  votre compte transport Aléop.**

- Connectez-vous à votre compte en indiquant votre identifiant puis votre mot de passe.
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant.
- Choisissez votre mode de paiement.
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

> **Votre enfant voyage en car scolaire :**



Sa carte de transport doit être conservée d'une année sur l'autre. Elle sera rechargée automatiquement si vous avez réinscrit votre enfant et payé son abonnement.

> **Votre enfant utilise Aléop en TER ou un car de ligne régulière :**



Sa carte de transport vous sera adressée d'ici fin août 2020 directement à votre domicile si le paiement a bien été effectué.

Pour les abonnés 2019-20, un forfait de remboursement sera proposé prochainement pour compenser la suspension de service du 15 mars au 11 mai 2020. Plus d'informations prochainement sur : <https://aleop.paysdelaloire.fr/actualites/modalites-de-remboursement-suite-la-suspension-du-service-pendant-la-periode-covid>

L'équipe Aléop